



MAIRIE DE CHORGES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 27 septembre 2018 à 20H, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHORGES se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian DURAND, Maire.

Date de convocation : 21 septembre 2018

Présents : Christian DURAND, Maire, André DI VUOLO, Claude GRAS, Béatrice ZAPATERIA, Albert GALDI, Gina BERTRAND (**absente pour l'approbation du conseil municipal du 26/07/2018**), Adjoint, Anne BISEAU, Robert FILIPPI, Gisèle BROCHIER, Pierre PERE, Corinne SAILLARD, Valérie ROUISON, Jérôme ARNAUD, Amandine POMMIER, Jessica GUIARD.

Excusés : René GELE, Guy DUMARQUEZ, René VERNISSAC, Véronique PONS, Denis BURLET, Sylvie MELIN, Jérôme ESCALLIER.

Ont donné pouvoir : Camille BONNET à Amandine POMMIER

Secrétaire de séance : Béatrice ZAPATERIA

ORDRE DU JOUR :

- Approbation Procès-verbal du Conseil municipal du 26 JUILLET 2018 ;
- Election - Répertoire unique - désignation d'un « délégué » à la « commission électorale de contrôle » des listes électorales ; **(DCM2018/115)**
- Délégation au Maire - ajout de la délégation « suppression de régie » ; **(DCM2018/116)**
- Désaffectation, déclassement du domaine public et reclassement dans le domaine privé de la commune - Echange Commune / Consorts HAUVILLE au Martouret ; **(DCM2018/117)**
- Désaffectation, déclassement du domaine public et reclassement dans le domaine privé de la commune - Echange Commune / M. et Mme PENANGER aux Augiers ; **(DCM2018/118)**
- Désaffectation, déclassement du domaine public et reclassement dans le domaine privé de la commune - Cession Commune / M. COMTE et M. GIRAUD au Petit Clos Lachaup ; **(Reportée)**
- Vente du lot 18 ZAE Grande Ile à la CCSP ; **(DCM2018/119)**
- Vente du lot 12a ZAE grande Ile à la CCSP ; **(DCM2018/120)**
- Convention Pays sud - plateforme site Internet ; **(DCM2018/121)**
- Convention de gestion de la RN94 avec la Dirmed ; **(Reportée)**
- Zone sportive : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre ; **(Reportée)**
- Médiathèque : Validation du guide du lecteur (version modifiée) ; **(DCM2018/122)**
- Médiathèque : Validation demande de subvention DRAC Extension horaires ; **(DCM2018/123)**
- Médiathèque : Projet pilote « publics empêchés » ; **(DCM2018/124)**
- Convention CCSP/Commune pour la mise à disposition des locaux de la MSAP (Maison de Services Au Public) ; **(DCM2018/125)**
- Création du poste permanent de médiateur numérique à temps complet à compter du 01/11/2018 financé à 80 % pendant 5 ans par la DRAC ; **(DCM2018/126)**
- Création du poste permanent à temps non complet d'agent du patrimoine spécialisé « jeunesse » à compter du 01/12/2018 financé à 80 % pendant 5 ans par la DRAC ; **(DCM2018/127)**

- Création d'un poste pour besoin occasionnel d'adjoint technique à la plongée à temps non complet) ; (DCM2018/128)
 - Création d'un poste pour besoin occasionnel d'adjoint administratif à la BNPA/camping à temps non complet ; (DCM2018/129)
 - Création d'un poste pour besoin occasionnel d'adjoint technique à temps complet ; (DCM2018/130)
 - ~~Fermeture d'un poste d'Adjoint d'animation à temps complet ; (Reportée)~~
 - Approbation du Compte de Gestion 2017 de la ZA de la Grande Ile ; (DCM2018/131)
 - DM N°4 - Acquisition mobilier ; (DCM2018/132)
 - DM N°5 - Renouvellement antivirus ; (DCM2018/133)
 - Vente d'un camion Renault B110 ; (DCM2018/134)
 - Signature d'un contrat Crédit Bail pour la location d'une chargeuse JCB ; (DCM2018/135)
 - Signature d'un contrat Crédit Bail pour la location d'un camion Renault Master Bennes ; (DCM2018/136)
 - Subvention aux associations ; (DCM2018/137)
- Questions diverses**

I - Approbation du Procès-verbal du Conseil municipal du 26 JUILLET 2018 ;

A l'unanimité des présents

II - Election - Répertoire unique - désignation d'un « délégué » à la « commission électorale de contrôle » des listes électorales ; (DCM2018/115)

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les lois du 1^{er} août 2016 ont modifié les règles électorales.

Cette réforme va notamment renforcer les prérogatives du Maire en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. Aussi, les Commissions Administratives, actuellement chargées de la révision des listes électorales, seront supprimées au plus tard le 9 janvier 2019.

Ces dernières seront remplacées par une Commissions de Contrôle qui aura pour mission le contrôle *a posteriori* des décisions du maire (inscriptions et radiations) et l'examen des recours administratifs préalable qui seraient formés par les électeurs concernés.

Pour Chorges, la Commission de Contrôle sera composée : d'un conseiller municipal, d'un délégué de l'administration désigné par le préfet et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance (TGI).

Tous trois seront nommés par le Préfet au plus tard le 10 janvier sur proposition du Maire à délivrée avant le 15 novembre 2018.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Jérôme ARNAUD, conseiller municipal qui représentera les élus à la commission de contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

- désigne Monsieur Jérôme ARNAUD comme le conseiller municipal qui le représentera à la commission de contrôle ;

III - Délégation au Maire - ajout de la délégation « suppression de régie » ; (DCM2018/116)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de rajouter une 10^{ème} délégation lui permettant de supprimer une régie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- accepte la proposition du Maire.

IV - Désaffectation, déclassement du domaine public et reclassement dans le domaine privé de la commune - Echange Commune / Consorts HAUVILLE au Martouret ; (DCM2018/117)

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la voirie desservant le cœur du hameau du Martouret qui empiète d'une surface de 24m² au nord de la propriété des Consorts HAUVILLE cadastrée AP 62 p(c), et suite aux travaux envisagés par ces derniers liés à leur demande d'autorisation d'urbanisme (DP 005.040.18H0028) relative à la création d'un balcon et d'une montée d'escalier en façade Ouest sur ce même bien, la commune a été sollicitée pour un échange de foncier.

Considérant que cet échange consiste à céder une bande de terrain qui jouxte la façade Ouest de la propriété des Consorts HAUVILLE d'une surface similaire au bien que la commune doit acquérir au nord de celle-ci, soit 24 m²,

Considérant que cet espace public est manifestement désaffecté puisqu'il s'agit d'un espace rocailleux, un talus traité en terrasses qui n'assure pas de fonction d'espace de stationnement ni de desserte compte tenu de l'absence de circulation des usagers,

Il convient de constater la désaffectation et d'approuver le déclassement du domaine public communal du dit tènement d'une superficie de 24 m² situé au lieu dit «Le Martouret» à Chorges (05230) correspondant à la parcelle dénommée AP 62 dp p(d) au plan de division joint établi par le cabinet de géomètre SALLA LECOMTE et son reclassement dans le domaine privé communal.

Il convient également d'approuver son échange avec la parcelle dénommée AP 62 p(d) appartenant aux Consorts HAUVILLE au profit de la commune pour la régularisation de l'emprise de la voie communale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- d'approuver l'échange des dites parcelles de terrain avec les Consorts HAUVILLE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les divers documents administratifs se rapportant à cette transaction foncière et permettant de la formaliser, étant précisé que tous les frais seront à la charge des consorts HAUVILLE.

V - Désaffectation, déclassement du domaine public et reclassement dans le domaine privé de la commune - Echange Commune / M. et Mme PENANGER aux Augiers ; (DCM2018/118)

Dans le cadre d'un réaménagement foncier, la commune a été sollicitée par les Consorts PENANGER pour procéder à un échange de terrains permettant à la commune de régulariser l'emprise de la voirie desservant le hameau des Augiers et l'occupation à titre privatif par les anciens propriétaires de la parcelle cadastrée, ceci permettant le désenclavement des parcelles situées en contrebas de la desserte publique (ex : parcelle cadastrée B 755).

Considérant que cet échange consiste à céder une surface de terrain émanant du domaine public qui a été annexée depuis de nombreuses années tout autour de la propriété de M. et Mme PENANGER cadastrée B 757 et à rétablir une portion de voirie empruntant une partie du terrain privé permettant également la création d'un emplacement pour le stationnement au cœur du hameau.

Considérant que cet espace public est manifestement désaffecté puisqu'il s'agit d'un espace en contrebas de la route avec un fort dénivelé qui est utilisé et occupé par les consorts PENANGER, ce bien n'est donc ni affecté à un service public ni à l'usage public,

Il convient de constater la désaffectation et d'approuver le déclassement du domaine public communal dudit tènement d'une superficie de 226 m² situé au lieu hameau des Augiers à Chorges (05230) correspondant à la parcelle dénommée B n°ncp2 au plan de division joint établi par le cabinet de géomètre SALLA LECOMTE, et son reclassement dans le domaine privé communal.

Il convient également d'approuver son échange avec la parcelle dénommée B n°756p2 d'une surface de 67m² appartenant aux consorts PENANGER au profit de la commune pour la régularisation de l'emprise de la voie communale et la création d'un espace de stationnement.

Un accord amiable a été négocié avec les consorts PENANGER qui a permis de définir un prix de cession au m² qui s'élève à 45 euros soit 159m² déduction faite de la surface échangée qui correspond au paiement d'une soulte au profit de la commune à hauteur de 7 155 euros.

Ce prix inclut l'engagement des acquéreurs à démolir à leurs frais une partie du mur cyclopéen réalisé sans autorisation sur la parcelle anciennement cadastrée B 756, et permettre ainsi sur une largeur d'environ 2.50m l'accès aux terrains situés en contrebas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité

- d'approuver l'échange des dites parcelles de terrain avec les Consorts PENANGER,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les divers documents administratifs se rapportant à cette transaction foncière et permettant de la formaliser, étant précisé que les frais de géomètre seront à la charge de Mme PENANGUER et que ceux du notaire seront partagés proportionnellement à la surface d'acquisition.

VI - Vente du lot 18 ZAE Grande Ile à la CCSP ; (DCM2018/119)

Considérant la demande de M. Rougon de la société OTANTIC pour le lot n°18 d'une surface de 2 410 m² domicilié ZA Grande Ile, 05230 Chorges afin de développer son entreprise sur la Zone Artisanale de la Grande Ile Nord,

Considérant que, du fait du transfert de compétences à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP), les dites parcelles ne peuvent uniquement être vendues par la CCSP à leur futur acquéreur,

Considérant la délibération n°2017/135 du Conseil communautaire du 29 mai 2017 définissant le prix d'acquisition (par la CCSP) de 35 € H.T./m² de lots situés en zone artisanale, prix auquel il convient d'ajouter le taux de la T.V.A. en vigueur,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- d'approuver la vente du lot n° 18 d'une superficie de 2 410m², situé à la Zone Artisanale Nord à la CCSP au prix de 84 350 € H.T. auquel il convient d'ajouter le taux de T.V.A. actuellement en vigueur.
La CCSP revendra ensuite ledit lot à la Société OTANTIC domiciliée ZA Grande Ile à Chorges afin de lui permettre de mener à bien son projet de développement de son entreprise sur la ZA de la Grande Ile.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

VII - Vente du lot 12a ZAE grande Ile à la CCSP ; (DCM2018/120)

Considérant la demande de M. Sébastien MANCEAU pour le lot n°12a d'une surface de 1021 m² domicilié 70, Rue de la Plâtrerie à la Bâtie Neuve afin de développer son entreprise sur la Zone Artisanale de la Grande Ile Nord,

Considérant que, du fait du transfert de compétences à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon (CCSP), les dites parcelles ne peuvent uniquement être vendues par la CCSP à leur futur acquéreur,

Considérant la délibération n°2017/135 du Conseil communautaire du 29 mai 2017 définissant le prix d'acquisition (par la CCSP) de 35 € H.T./m² de lots situés en zone artisanale, prix auquel il convient d'ajouter le taux de la T.V.A. en vigueur,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réglementation applicable en matière de cession d'immeubles.

Après en avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide

- d'approuver la vente du lot n° 12a d'une superficie de 1021m², situé à la Zone Artisanale Nord à la CCSP au prix de 35 735 € H.T. auquel il convient d'ajouter le taux de T.V.A. actuellement en vigueur.
La CCSP revendra ensuite ledit lot à Monsieur Sébastien MANCEAU domicilié 70 Rue de la Plâtrerie à la Bâtie Neuve afin de lui permettre de mener à bien son projet de création d'entreprise sur la ZA de la Grande Ile.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

VIII - Convention Pays sud - plateforme site Internet ; (DCM2018/121)

Dans le cadre du E-projet piloté par le Pays SUD, permettant la mise en place de sites Internet performant sur les collectivités membres du projet, il convient d'adhérer à la convention de partenariat financier proposé par le pays SUD. Le coût lié au fonctionnement (maintenance et assistance du prestataire Web Senso) sera pris en charge par les collectivités adhérentes.

Afin de ne pas avoir à modifier la convention à chaque adhésion ou retrait de collectivité adhérente, le pays SUD propose une nouvelle convention de partenariat financier avec le pays SUD. Cette nouvelle convention comprend une annexe des collectivités adhérentes, modifiable chaque année.

Pour information, la mutualisation de cette plateforme admet un coût annuel de fonctionnement de 390 € TTC pour la commune. Le détail de cette somme est développé en annexe 2 « explication tarif 2018 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

XI - Médiathèque : Validation du guide du lecteur (version modifiée) ; (DCM2018/122)

Considérant notamment la demande de subvention de la Commune à la DRAC PACA en faveur de l'extension et de l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la Commune valide la nouvelle version du guide du lecteur décrivant les nouveaux horaires d'ouverture de la médiathèque et les conditions de prêts des utilisateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de valider le guide du lecteur ci-annexé à la présente délibération ;
- rapporte la délibération 2018/105 en date du 26 juillet 2018

X - Médiathèque : Validation demande de subvention DRAC Extension horaires ; (DCM2018/123)

Considérant le soutien de l'Etat à l'extension et à l'évolution des horaires d'ouverture des bibliothèques dans son projet « ouvrir plus, ouvrir mieux », notamment dans les zones de revitalisation rurale et les collectivités déficitaires en matière de lecture publique.

Monsieur le Maire propose que la Commune soit volontaire pour ce projet et sollicite donc le soutien de l'Etat dans cette action visant à améliorer l'offre en matière d'horaires d'ouvertures qu'elle soit quantitative ou qualitative. En effet pour cela, la médiathèque de Chorges souhaite ouvrir du lundi au samedi, soit 28h, 6/7 jours auxquelles il faut ajouter 9h d'accueil des scolaires et des groupes, soit 37h/semaine sans compter les temps d'animation.

Pour cela, la Commune prévoit de recruter 1,5 équivalent temps plein supplémentaire dès l'ouverture des locaux. Ces deux créations de postes (1,5 ETP) représentent une dépense prévisionnelle de 211 709,05 € sur 5 ans pour la collectivité.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de la DRAC PACA à hauteur de 169 367,24 € soit une participation exceptionnelle de 80 % sur 5 ans selon le plan de financement suivant :

Partenaires financiers	Coût prévisionnel masse salariale 1,5 ETP 2018/2022	Taux de financement en %
DRAC PACA	169 367,24 €	80%
Commune de Chorges	42 341,81 €	20%
Total	211 709,05 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter la DRAC PACA selon le plan de financement ci-dessus.

XI - Médiathèque : Projet pilote « publics empêchés » ; (DCM2018/124)*

Monsieur le Maire explique que la Bibliothèque Départementale de Prêt 05 souhaite entreprendre et pérenniser des actions régulières envers le public empêché ou éloigné des bibliothèques, et pour cela recruter une personne en service civique le temps d'une mission spécifique de 6 mois ;

Considérant les compétences et la motivation de l'équipe de professionnels de la médiathèque de Chorges quant à ce projet pilote « publics empêchés » ;

Monsieur le Maire propose que la Commune soit volontaire pour participer à ce projet pilote dont le coût global est estimé à 4 587,86 €. Celui-ci comprend la rémunération du service civique pendant 6 mois, les frais des ateliers et matériels spécifiques, l'acquisition de livres et la communication.

Aussi, Monsieur le Maire propose de solliciter le soutien du Département des Hautes-Alpes dans cette action visant à renforcer l'équité et l'accessibilité aux lieux et aux pratiques culturelles à hauteur de 3 037,86 €, soit une participation de 66 %.

Partenaires financiers	Montant prévisionnel du projet pilote « publics empêchés »	Taux de financement en %
Département 05	3 037,86 €	66%
Commune de Chorges	1 500 €	44%
Total	4 587,86 €	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à solliciter le Département des Hautes-Alpes selon le plan de financement ci-dessus.

XII - Convention CCSP/Commune pour la mise à disposition des locaux de la MSAP (Maison de Services Au Public) ; (DCM2018/125)

Considérant qu'une convention avec la Communauté de communes de Serre-Ponçon est nécessaire pour définir les modalités de la prochaine mise à disposition du local qui accueillera la MSAP (Maison de Services Au Public)

Monsieur le Maire propose d'approuver le projet de convention et de l'autoriser à la signer.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

-Approuve le projet de convention de mise à disposition d'un local à la Communauté de communes de Serre-Ponçon pour la MSAP Antenne de Chorges ;

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que les avenants appelés à intervenir.

XIII - Création du poste permanent de médiateur numérique à temps complet à compter du 01/11/2018 financé à 80 % pendant 5 ans par la DRAC ; (DCM2018/126)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée ;

Vu la délibération n°2018/087 en date du 28/06/2018 créant un poste d'Adjoint du patrimoine à la médiathèque pour assurer les fonctions de médiateur numérique à temps non complet, soit 17,5h/hebdomadaires, à compter du 01/10/2018 ;

Considérant les possibilités d'aides financières de la DRAC pendant 5 ans sur les charges de personnel ;

Considérant l'importance d'un poste de médiateur numérique en médiathèque ;

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine à temps complet, pour assurer les fonctions de médiateur numérique à compter du 01/11/2018 ;

Considérant l'offre d'emploi n°00518083954 ;

Monsieur André DI VUOLO propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine, de catégorie C à temps complet, pour assurer les fonctions de médiateur numérique au sein de la médiathèque, pour particulièrement :

- Former tous les publics à la culture numérique sous forme d'atelier ;
- Assurer l'accompagnement dans l'utilisation des supports informatiques/numériques ;
- Mettre en place des animations autour du numériques ;
- Constituer des collections numériques et CD ;
- Assurer la partie technique des animations organisées par la médiathèque ;
- Développer des partenariats avec les acteurs numériques locaux ;
- Assurer la maintenance de premier niveau des outils informatiques ;
- Travailler en réseau avec les autres médiathèques sur les supports numériques.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01/11/2018.

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Effectif	
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	Ancien effectif	0
			Nouvel effectif	1

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, avec 1 abstention

-Décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet de médiateur numérique au grade d'Adjoint du patrimoine relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à compter du 01/11/2018 ;

-Rapporte la délibération n°2018/087 en date du 28/06/2018 ;

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant au bon aboutissement de ce dossier.

XIV - Création du poste permanent à temps non complet d'agent du patrimoine spécialisé « jeunesse » à compter du 01/12/2018 financé à 80 % pendant 5 ans par la DRAC ; (DCM2018/127)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée ;

Considérant les possibilités d'aides financières de la DRAC pendant 5 ans sur les charges de personnel ;

Considérant le projet scientifique et culturel de la médiathèque de Charges, adoptée par délibération n°2015/122, en date du 8 octobre 2015 mettant en avant l'importance de la littérature jeunesse ;

Considérant le fonds conséquent d'albums de littérature jeunesse et celui des tout-petits ;

Considérant que les besoins de service nécessitent la création d'un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine chargé de la section jeunesse, à raison de 17,5h/hebdomadaire à compter du 01/12/2018 ;

Considérant l'offre d'emploi n°00518092427 ;

Monsieur André DI VUOLO propose à l'assemblée :

La création d'un emploi permanent d'Adjoint du patrimoine, chargé de la section jeunesse de catégorie C à temps non complet, à raison de 17,5h/hebdomadaires pour notamment

-assurer l'accueil, le planning et le suivi des emprunts des classes,

-assurer la préparation des animations en lien avec les établissements scolaires en collaboration avec la Directrice de la médiathèque,

- assurer l'accueil du public, le prêt/restitution des documents et l'ouverture de la médiathèque le lundi après-midi avec les bénévoles
- participer aux commandes, au catalogage et équipement du fonds jeunesse.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le tableau des emplois sera ainsi modifié à compter du 01/12/2018.

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Effectif	
Patrimoine	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine	Ancien effectif	1
			Nouvel effectif	2

Le Conseil Municipal et après en avoir délibéré, décide avec 1 abstention

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps non complet, à raison de 17,5h/hebdomadaires, d'Adjoint du patrimoine chargé de la section jeunesse, relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints du patrimoine à compter du 01/12/2018.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document concourant au bon aboutissement du dossier.

XV - Création d'un poste pour besoin occasionnel d'adjoint technique à la plonge à temps non complet ; (DCM2018/128)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée qu'il convient de recruter

- 1 adjoint technique contractuel, pour besoins occasionnels, rémunéré au 2^{ème} échelon du grade d'adjoint technique (IB 348 - IM 326), à raison de 16 heures hebdomadaires, pour assurer le surcroit d'activité lié à la plonge du service restauration du 01/10/2018 au 21/10/2018 et du 05/11/2018 au 23/12/2018.

L'agent pourra être amené à faire des heures supplémentaires qui seront au choix récupérées ou rémunérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'adopter la proposition de Monsieur André DI VUOLO, selon les conditions énoncées ci-dessus.

XVI – Création d'un poste pour besoin occasionnel d'adjoint administratif à la BNPA/camping à temps non complet ; (DCM2018/129)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée qu'il convient de recruter un poste d'adjoint administratif contractuel, pour besoins occasionnels, à temps non complet, à raison de 17,5h/hebdomadaires pour assurer le surcroit d'activité sur la BNPA.

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, propose donc à l'assemblée :

- la création d'un poste d'adjoint administratif contractuel, rémunéré à l'indice brut 349 Indice majoré 327 à raison de 17,5h/hebdomadaires, pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 novembre 2018.

L'agent pourra être amené à faire des heures supplémentaires qui seront au choix récupérées ou rémunérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la proposition de Monsieur DI VUOLO, selon les conditions énoncées, ci-dessus.

XVII – Création d'un poste pour besoin occasionnel d'adjoint technique à temps complet ; (DCM2018/130)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, expose à l'assemblée qu'il convient de recruter 1 adjoint technique contractuel, pour besoins occasionnels, à temps complet, pour assurer le surcroit d'activité au service technique.

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, propose donc à l'assemblée :

- la création d' 1 poste d'adjoint technique, non titulaires, rémunéré à l'indice brut 347, Indice majoré 325, à temps complet, du 01/11/2018 au 28/02/2019.

L'agent pourra être amené à faire des heures supplémentaires qui seront au choix récupérées ou rémunérées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'adopter la proposition de Monsieur DI VUOLO, selon les conditions énoncées, ci-dessus.

XVIII – Approbation du Compte de Gestion 2017 de la ZA de la Grande Ile ; (DCM2018/131)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire expose à l'assemblée que la Trésorerie Principale a demandé de prendre une délibération pour l'approbation du compte de gestion 2017 de dissolution de la Zone Artisanale de la Grande Ile au vu du transfert de la compétence à la Communauté de Communes de Serre-Ponçon à compter du 01/01/2017.

Monsieur DI VUOLO André explique que la Commune n'avait plus la compétence à partir du 01/01/2017 et n'a émis aucun mandat et aucun titre durant l'année 2017. Il s'agit uniquement d'écritures de transfert effectuées par la Trésorerie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le compte de gestion 2017 de dissolution de la Zone Artisanale de la Grande Ile.

XIX – Budget communal : DM N°4 - Acquisition mobilier ; (DCM2018/132)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au maire, expose à l'assemblée qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	1 012,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	1 012,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 012,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2184-93 : AMENAGEMENT BUREAUX / INFORMATIQUE	0,00 €	1 012,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 012,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 012,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

ADOpte à l'unanimité.

XX – Budget communal : DM N°5 - Renouvellement antivirus ; (DCM2018/133)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au maire, expose à l'assemblée qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	2 331,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	2 331,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	2 331,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
D-2051-93 : AMENAGEMENT BUREAUX / INFORMATIQUE	0,00 €	2 331,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	2 331,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	2 331,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

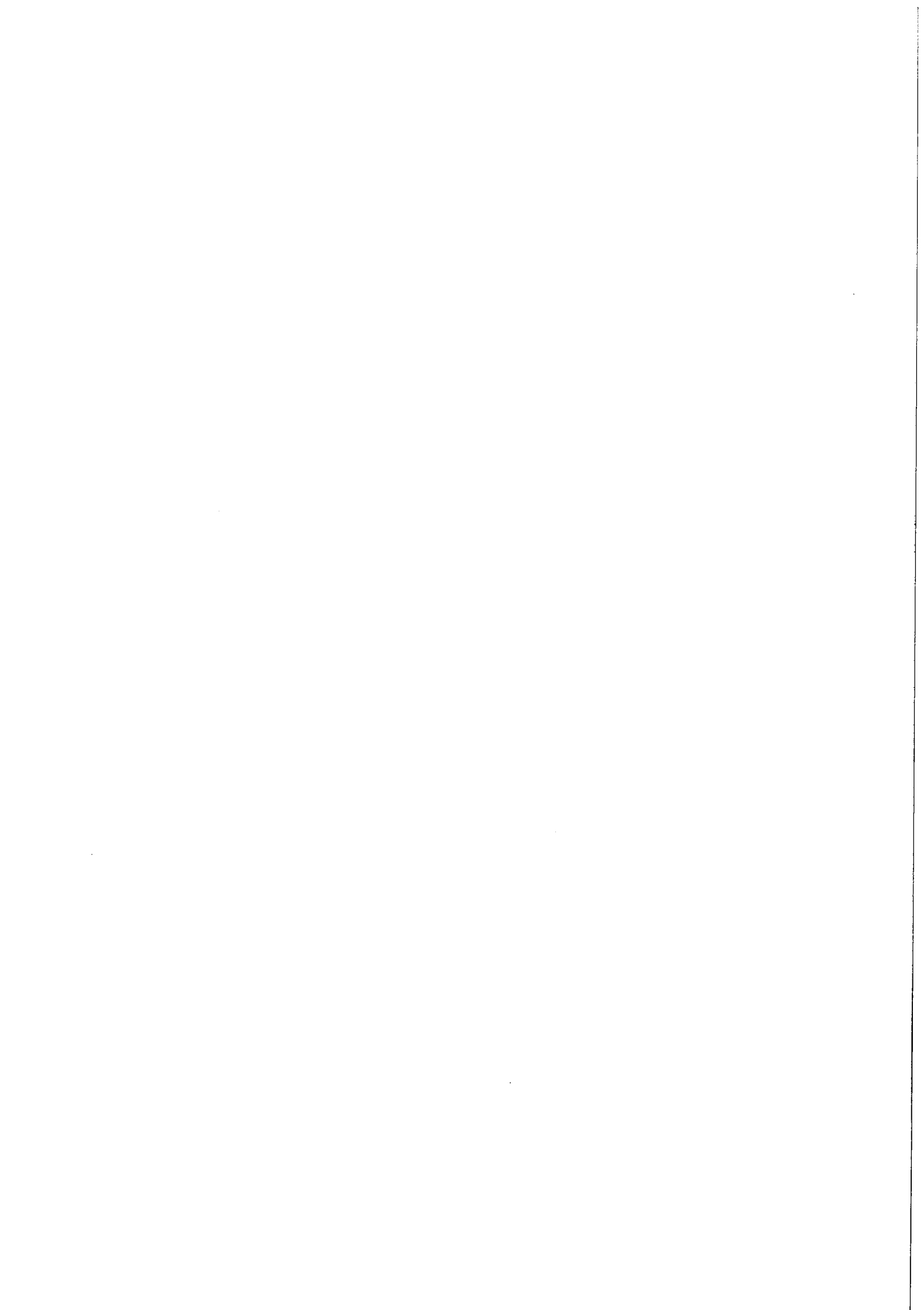
ADOpte à l'unanimité.

XXI – Vente d'un camion Renault B110 ; (DCM2018/134)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire expose à l'assemblée que la commune devrait engager des frais trop importants sur le camion benne :

-Renault B110 : Immatriculé 7346 KE 05 de 1995.

De ce fait, Monsieur DI VUOLO propose à l'Assemblée de vendre le camion au prix de : 1 500 €.



Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur André DI VUOLO.

XXII – Signature d'un contrat Crédit Bail pour la location d'une chargeuse JCB ; (DCM2018/135)

Monsieur André DI VUOLO expose à l'Assemblée qu'il convient de signer un contrat de crédit bail pour la location d'une chargeuse compacte neuve, modèle 407 de marque JCB avec la SA LYOMAT, dont le siège social est à Chemin de la Lone – 69491 PIERRE BENITE Cédex, avec option d'achat au terme de la location.

Le financement en crédit bail à hauteur de 54.500€ HT se remboursera sur 10 loyers par périodicités semestrielles, d'un montant de 5.863,66€ HT.

Les frais de montage du dossier est de 150€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de crédit bail avec la Société LYOMAT.

XXIII – Signature d'un contrat Crédit Bail pour la location d'un camion Renault Master Bennes ; (DCM2018/136)

Monsieur André DI VUOLO, Adjoint au Maire, expose à l'Assemblée qu'il convient de signer un contrat de crédit bail pour la location d'un camion RENAULT MASTER BENNE avec la SA GAP Automobiles, dont le siège social est à Zone de Lachaup-Est – 05000 GAP, avec option d'achat au terme de la location.

Le financement en crédit bail à hauteur de 32.859,77€ se remboursera sur 60 loyers par périodicités mensuelles, d'un montant de 505.51€ avec option finale d'achat de 2.529,17€.

Un montant de 5.28€ représentant le coût de 100 kilomètres-maintenance sera facturé en sus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- accepte la proposition de Monsieur André DI VUOLO ;

-autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de crédit bail avec la Société GAP Automobiles.

XXIV – Subvention aux associations ; (DCM2018/137)

Monsieur Albert GALDI, Adjoint au Maire, propose à l'assemblée d'attribuer, les subventions suivantes :

		Montants (en €)
Fonctionnement	Amicale Laïque	5 000
	Avance FC	3 000
	ADMR	800
	Age d'Or	800
	Association de Sauvegarde et de Promotion du Patrimoine Caturige	500
	RAM	450

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition, ci-dessus, de Monsieur GALDI.

Séance levée à 21H45

Le Maire,
Monsieur Christian DURAND

